



**SYNDICAT MIXTE
GRAND SITE DE FRANCE
CAP D'ERQUY - CAP FREHEL**

Conseil départemental des Côtes d'Armor
Dinan Agglomération
Lamballe Terre et Mer

16-18, Rue Notre Dame - 22240 PLEVENON
Tel : 02.96.41.50.83
Fax : 02.96.41.42.25

COMITE SYNDICAL

**Mercredi 24 février 2021 – 17h15
Salle des fêtes - Erquy**

Les participants

Nom	Fonction		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Y. MORIN	Titulaire	Conseil départemental	X		
M.-M. MICHEL	Titulaire	Conseil départemental	X		
M. DESBOIS	Titulaire	Conseil départemental	X		
R.RAULT	Titulaire	Conseil départemental		X	
E. CARO	Suppléant	Conseil départemental		X	
J. ALLORY	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Cast Le Guildo)		X	
M. MOISAN	2 ^e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)		X	
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)	X		
A. LECUYER	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Pôtan)		X	
H. VAN PRAAG	4 ^e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
S. LOUCHE	Suppléante	Dinan Agglomération (Plévenon)		X	
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
J. ALLAIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Saint Denoual)	X		
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)	X		
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)		X	
P. LESNARD	1 ^{er} Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Erquy)	X		
J.-P. OMNES	3 ^e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)		X	
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Lamballe-Armor)		X	
M.-L. CAYATTE	Directrice	Syndicat mixte	X		
D. DI PASQUALE-BLANC	Comptabilité et RH	Syndicat mixte	X		

Monsieur Philippe HERCOUET, titulaire, est excusé et donne pouvoir à Monsieur Pierre LESNARD.
Madame Michèle MOISAN, titulaire, étant excusée, Madame Josiane MEHOUS prend part au vote.

L'ordre du jour

Administration générale

1. Débat d'orientations budgétaires

Document joint

- Rapport d'orientations budgétaires
-

1. DELIBERATION N°01/21 : Débat d'orientations budgétaires

Le Président et le Bureau propose le projet de Rapport d'Orientations Budgétaires ci-joint en annexe pour débat au Comité syndical.

Délibération du Comité syndical :

Le Président présente le Rapport d'Orientations Budgétaires

Le Comité syndical valide à l'unanimité le ROB.

Rappel : Lors du Comité syndical du 30 novembre 2020, sur proposition de la Direction du Syndicat mixte, les Elus ont validé le principe que le ROB et le budget primitif 2021 soient étudiés lors de 2 Comités syndicaux successifs à la même date afin de ne pas contraindre les Elus à une multiplication de réunions.

La séance est clôturée à 18h.

Le Président,
Yannick MORIN





**SYNDICAT MIXTE
GRAND SITE DE FRANCE
CAP D'ERQUY - CAP FREHEL**

Conseil départemental des Côtes d'Armor
Dinan Agglomération
Lamballe Terre et Mer

16-18, Rue Notre Dame - 22240 PLEVENON
Tel : 02.96.41.50.83
Fax : 02.96.41.42.25

COMITE SYNDICAL

**Mercredi 24 février 2021 – 18h
Salle des fêtes - Erquy**

Les participants

Nom	Fonction		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Y. MORIN	Titulaire	Conseil départemental	X		
M.-M. MICHEL	Titulaire	Conseil départemental	X		
M. DESBOIS	Titulaire	Conseil départemental	X		
R. RAULT	Titulaire	Conseil départemental		X	
E. CARO	Suppléant	Conseil départemental		X	
J. ALLORY	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Cast Le Guildo)		X	
M. MOISAN	2 ^e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)		X	
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)	X		
A. LECUYER	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Pôtan)		X	
H. VAN PRAAG	4 ^e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
S. LOUCHE	Suppléante	Dinan Agglomération (Plévenon)		X	
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
J. ALLAIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Saint Denoual)	X		
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)	X		
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)		X	
P. LESNARD	1 ^{er} Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Erquy)	X		
J.-P. OMNES	3 ^e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)		X	
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Lamballe-Armor)		X	
M.-L. CAYATTE	Directrice	Syndicat mixte	X		
D. DI PASQUALE-BLANC	Comptabilité et RH	Syndicat mixte	X		

Monsieur Philippe HERCOUET, titulaire, est excusé et donne pouvoir à Monsieur Pierre LESNARD.
Madame Michèle MOISAN, titulaire, étant excusée, Madame Josiane MEHOUS prend part au vote.

L'ordre du jour

Administration générale

1. Compte administratif 2020
2. Compte de gestion 2020
3. Convention de mise à disposition Danielle JEGOU
4. Poste polyvalent accueil / missions transversales (ouverture et recrutement)
5. Stagiaires 2021
6. Convention de mise à disposition des locaux du Syndicat mixte
7. Budget primitif 2021
8. Fonds de caisse pour la vente des objets promotionnels
9. Modification de la délibération de la régie de recettes permettant le paiement en ligne comme moyen de paiement
10. Dépenses liés au télétravail en période de crise sanitaire COVID 19

Label Grand Site de France

11. Validation de la Convention de partenariat 2020-2025 et du programme d'actions
12. Financements pour le programme d'actions 2021
13. Points d'informations

Natura 2000 : Animation du DOCOB

14. Subvention 2021
15. Points d'informations

Natura 2000 : Révision du DOCOB

16. Subvention 2021
17. Points d'informations

Education à l'Environnement Durable

18. Points d'informations

Point d'informations / divers

Annexe et documents joints

- Exemples de panneaux routiers
 - Fiche de poste pour le poste polyvalent accueil / missions transversales
 - Programme d'actions 2021 Natura 2000 Animation
 - Programme d'actions 2021 Natura 2000 Révision
-

Administration générale

1. DELIBERATION N°02/21 : Compte administratif 2020

Le Président présente le Compte Administratif et indique un excédent de 94 398.67 € en section de Fonctionnement et un excédent de 25 684.30 € en section d'Investissement à la clôture de l'exercice 2020.

		BP + DM 2020	CA 2020			BP + DM 2020	CA 2020
Dépenses				Recettes			
FUNCTIONNEMENT							
Chap. 011	Charges à caractères générales	117 000,00 €	113 553,25 €	Chap. 13	Atténuation de charges	- €	5 668,50 €
Chap. 012	Charges de personnel	409 132,00 €	316 623,07 €	Chap. 70	Produits des services et ventes diverses	39 560,34 €	15 117,50 €
Chap. 042	Opérations d'ordres	11 438,00 €	11 437,80 €	Chap. 74	Dotations, Subventions et participations	395 217,00 €	409 827,86 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	1 303,47 €		<i>Etat >> Natura 2000</i>	27 500,00 €	13 512,50 €
Chap. 66	Charges financières	430,00 €	156,47 €		<i>Etat >> Label GS</i>	5 000,00 €	54 743,84 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	556,00 €		<i>Région >> Label GS</i>	12 000,00 €	12 764,36 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €		<i>Région >> OROM</i>	6 360,00 €	6 360,00 €
					<i>Département</i>	154 000,00 €	154 000,00 €
					<i>Plurien</i>	- €	- €
					<i>Lamballe Terre et Mer</i>	63 000,00 €	63 000,00 €
					<i>Dinan Agglomération</i>	63 000,00 €	63 000,00 €
					<i>Europe >> FEAMP</i>	12 320,00 €	15 954,36 €
					<i>Europe >> Natura 2000</i>	27 500,00 €	16 595,78 €
					<i>Autres organismes >> OPPL</i>	4 000,00 €	4 897,02 €
					<i>Autres organismes >> Ailes Marines</i>	20 537,00 €	5 000,00 €
				Chap.75	Autres produits de gestion courante	- €	1,86 €
				Chap. 76	Produits financiers	- €	1,62 €
				Chap. 77	Produits exceptionnels	- €	1 209,00 €
				R002	Excédent de fonctionnement reporté	106 222,66 €	- €
Total		541 000,00 €	443 630,06 €	Total		541 000,00 €	431 826,34 €
INVESTISSEMENT							
Chap. 16	Emprunts	2 700,00 €	2 700,00 €	Chap. 040	Opérations d'ordres	11 438,00 €	11 437,80 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	3 200,00 €	1 640,89 €	Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	1 600,08 €	1 561,68 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	32 551,00 €	8 387,21 €	Chap. 16	Emprunts	- €	- €
D001	Déficit d'investissement reporté	- €	- €	R001	Excédent d'investissement reporté	25 412,92 €	- €
Total		38 451,00 €	12 728,10 €	Total		38 451,00 €	12 999,48 €
TOTAL GLOBAL		579 451,00 €	456 358,16 €	TOTAL GLOBAL		579 451,00 €	444 825,82 €

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020		INVESTISSEMENT	FUNCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	Budget + Décisions modificatives	38 451,00 €	541 000,00 €	579 451,00 €
	Réalisations	12 999,48 €	431 826,34 €	444 825,82 €
DEPENSES	Budget + Décisions modificatives	38 451,00 €	541 000,00 €	579 451,00 €
	Réalisations	12 728,10 €	443 630,06 €	456 358,16 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		271,38 €	-11 803,72 €	-11 532,34 €
REPORT N-1		25 412,92 €	106 222,66 €	
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE		25 684,30 €	94 418,94 €	

Délibération du Comité syndical :

Le Président explique les grandes différences entre le budget qui avait été voté et le réalisé :

- Charge de personnel :

Monsieur Morin a négocié avec le Conseil départemental le salaire de Céline LELIEVRE, qui est son propre assureur, pour éviter au Syndicat mixte d'avoir à assumer 2 salaires de Direction (Céline LELIEVRE + Marie-Laure CAYATTE).

A compter d'avril 2020, le Syndicat mixte devait prendre en charge le salaire de Julie VERRE, mise à disposition du Conseil département sur le poste de Chargée de mission Label Grand Site.

Le poste de Chargée de communication occupée par Agnès PEREA, mise à disposition gracieusement par le Conseil départemental de janvier à mai, est resté vacant 3 mois et a été supportée par le Syndicat mixte qu'à partir du mois d'août.

- Dotations et subventions :

La part Etat : les reliquats des conventions 2016 et 2019, pour les actions Label, n'avait pas inclus au budget.

Pour la subvention Etat/Europe pour Natura 2000 pour la révision du DOCOB, le titre n'a pas pu être émis à la clôture du compte administratif car 2020 étant la première année, le montant du dossier de demande de paiement n'a pas encore été établi.

La subvention Ailes Marines : le paiement concernant la convention MS4 (suivi ornithologique), n'a pas encore été versé car à la clôture du CA, le bilan n'était pas finalisé avec les partenaires.

Pour complément d'informations, le syndicat mixte et d'autres associations sont prestataires d'Ailes Marines dans le cadre des mesures compensatoires liées à l'impact du projet éolien.

Le Président ne peut pas prendre part au vote.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le compte administratif 2020.

2. DELIBERATION N°03/21 : Compte de gestion 2020

Le Président indique que le Compte Administratif 2020 du Syndicat mixte est en accord avec le Compte de gestion du Centre des Finances Publiques de Plancoët.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 022030

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. PLANCOET

ETABLISSEMENT : SYNDICAT DES CAPS FREHEL ET ERQU

Résultats budgétaires de l'exercice

78000 - SYNDICAT DES CAPS FREHEL ET ERQU

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	38 451,00	541 000,00	579 451,00
Titres de recette émis (b)	12 999,48	433 150,59	446 150,07
Réductions de titres (c)		1 324,25	1 324,25
Recettes nettes (d = b - c)	12 999,48	431 826,34	444 825,82
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	38 451,00	541 000,00	579 451,00
Mandats émis (f)	12 728,10	444 313,65	457 041,75
Annulations de mandats (g)		683,59	683,59
Depenses nettes (h = f - g)	12 728,10	443 630,06	456 358,16
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	271,38		
(h - d) Déficit		11 803,72	11 532,34

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 022030

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. PLANCOET

ETABLISSEMENT : SYNDICAT DES CAPS FREHEL ET ERQU

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

78000 - SYNDICAT DES CAPS FREHEL ET ERQU

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	25 412,92		271,38		25 684,30
Fonctionnement	106 222,66		-11 803,72		94 418,94
TOTAL I	131 635,58		-11 532,34		120 103,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	131 635,58		-11 532,34		120 103,24

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le compte de gestion 2020.

3. DELIBERATION N°04/21 : Convention de mise à disposition Danielle JEGOU

Le Président rappelle qu'à la suite du départ de Julie VERRE, agent mis à disposition par le Conseil départemental comme chargée de mission pour la Démarche Label Grand Site, le Syndicat mixte a recruté Danielle JEGOU, agent également mis à disposition par le Conseil départemental.

Le Conseil départemental a accepté la mise à disposition gracieuse jusqu'au 31 mars 2021.

Le Syndicat mixte prendra en charge le salaire de Danielle JEGOU à compter du 1^{er} avril 2021 sur présentation d'une facture trimestrielle du Conseil départemental.

Le Président indique que les crédits ont été prévus au budget 2021.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la convention de mise à disposition de Danielle JEGOU et autorise le Président à signer la dite-convention.

4. DELIBERATION N°05/21 : Ouverture du poste d'agent d'accueil polyvalent - Pôle missions transversales et mise à jour du tableau des effectifs

Le Président propose **la création d'un poste accueil / missions transversales à temps non complet de 80%**, à partir du mois de mai 2021. L'objectif de cette ouverture de poste est d'assister les différents pôles afin d'optimiser les missions du syndicat.

Les missions seront les suivantes :

- En appui au pôle administratif : Accueil physique et téléphonique ; Gestion de l'organisation et du bon fonctionnement de la structure (maintenance téléphonie, photocopieuse, véhicules) ; Organisation administrative du fonctionnement de l'équipe (congrés, ordre de missions, etc...) ; Aide à la comptabilité.
- En appui à la Communication et au pôle animation : Accueil physique et téléphonique ; Gestion des réservations pour les animations, gestion carte résidents locales ; diffusion des programmes d'animations, affiches, etc... ; saisie des animations sur les différentes plateformes (Infos locales, tourinsoft,...) ; archivage revue de presse ; participation à la création d'une photothèque ; suivi de la diffusion des supports de communication.
- En appui à tous les pôles : Aide et assistance sur des questions logistiques et/ou d'organisations de réunions, d'événementiels.

Voir en pièce jointe « fiches de postes pôle missions transversales »

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des missions énoncées ci-dessus, il convient de renforcer les effectifs du service du pôle missions transversales avec la création du poste d'agent d'accueil polyvalent.

Le Président et le Bureau proposent à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 80%, soit 28/35^e) pour les fonctions d'agent d'accueil polyvalent à compter du 1^{er} mai 2021. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif.

Le poste est ouvert aux fonctionnaires et non fonctionnaires et peut faire l'objet d'une nomination stagiaire en cas de recrutement d'un candidat non fonctionnaire.

Délibération du Comité syndical :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Le Comité syndical valide à l'unanimité la création d'un poste de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif à temps non complet 80%, de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants :

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

GRADE	CAT.	DHS DU POSTE	MISSIONS	POSTE VACANT DEPUIS LE ...	POSTE OCCUPE		
					STATUT DE L'AGENT	DHS DE L'AGENT (TP en %)	AGENT
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	35h	Gestion administrative, secrétariat, comptabilité et ressources humaines	-	Titulaire	80% Temps partiel de droit	Diane DI PASQUALE-BLANC
-	A	35h	Directrice et Chef de projet Label Grand Site de France	-	CDD	35h	Marie-Laure CAYATTE
-	B	35h	Chargée de communication	-	CDD	35h	Céline BARRERE
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal de 2 ^e classe	B	35h	Animatrice pédagogique	-	Titulaire	35h	Marion MEFFRE-DAVID
Adjoint d'animation	C	35h	Animateur pédagogique et chargé de mission OPPL	-	Titulaire	35h	Aurélien GUIBERT
Adjoint d'animation	C	35h	Animatrice pédagogique et assistante de prévention	-	Stagiaire	35h	Jeanne GOLDIN
TECHNIQUE							
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	35h	Chargé de mission Natura 2000	-	Titulaire	35h	Philippe QUERE
Adjoint technique	C	3h	Agent d'entretien	-	Stagiaire	3h	Véronique RIVOIRE
-	C	35h	Chargé de mission pour la révision du DOCOB Natura 2000	-	CDD	335h	Aurélien PIERRE
EN COURS DE RECRUTEMENT							
Rédacteur ou Adjoint administratif ou Animateur ou Adjoint d'animation	B ou C	35h	Chargé(e) de communication	01/07/2021	Titulaire ou CDD	35h	A pourvoir
EN COURS DE RECRUTEMENT							
Adjoint administratif	C	28h	Agent d'accueil polyvalent	01/05/2021	Titulaire	28h	A pourvoir

5. DELIBERATION N°06/21 : Stagiaires 2021

En 2021, 2 stagiaires sont attendus au Syndicat mixte :

- 1 stagiaire sur le pôle Label Grand Site dans le cadre de l'étude de la fréquentation et la perception des paysages et du Grand Site en collaboration avec l'UMR ECOBIO de l'Université de Rennes. Ce stage aura une durée de 6 mois d'avril à septembre 2021 et sera pris en charge par l'Université. Pour rappel, cette étude est financée par la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Sites d'exception » et par la DREAL.
- 1 stagiaire sur le pôle Natura 2000 dans le cadre du suivi des Oiseaux marins pour une durée de 3 mois et financé par le Syndicat mixte pour un montant de 1800 €.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le recrutement des 2 stagiaires, autorise les crédits budgétaires et autorise le Président à signer les conventions de stages.

6. Convention de mise à disposition des locaux du Syndicat mixte

La convention de la mise à disposition des locaux dans le bâtiment des sœurs prend fin le 1^{er} mars 2021. Il s'agit de redéfinir les termes d'une nouvelle convention.

Pour rappel, les conditions de l'ancienne convention étaient les suivantes : occupation des locaux à titre gratuit et le syndicat finance les charges des deux bâtiments. Le Syndicat occupe une partie du bâtiment rénové pour les bureaux, accueil et salle de réunion et une partie de l'ancien bâtiment pour les vestiaires et douches (homme et femme), archives, gros matériel, etc. La Commune de Plévenon va proposer une nouvelle convention.

Dans l'attente de la nouvelle convention, le Président propose de faire un avenant afin de prolonger la convention actuelle sur une durée à déterminer.

Remarques du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la prolongation de la convention actuelle par le biais d'un avenant avec l'ajout d'un loyer de 500.00 € par mois.

7. DELIBERATION N°07/21 : Budget primitif 2021

Le Président propose le Budget Primitif 2021 suivant :

Dépenses			Recettes		
 FONCTIONNEMENT 					
Chap. 011	Charges à caractères générales	186 710,00 €	Chap. 13	Atténuation de charges	- €
Chap. 012	Charges de personnel	383 000,00 €	Chap. 70	Produits des services et ventes diverses	21 941,06 €
Chap. 042	Opérations d'ordres	13 600,00 €	Chap. 74	Dotations, Subventions et participations	469 360,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00 €		<i>Etat >> Natura 2000</i>	27 500,00 €
Chap. 66	Charges financières	410,00 €		<i>Etat >> Label GS</i>	75 930,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	500,00 €		<i>Région >> Label GS</i>	24 970,00 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté	- €		<i>Région >> OROM</i>	6 360,00 €
				<i>Département</i>	155 500,00 €
				<i>Plurien</i>	4 000,00 €
				<i>Lamballe Terre et Mer</i>	64 000,00 €
				<i>Dinan Agglomération</i>	64 000,00 €
				<i>Europe >> FEAMP</i>	- €
				<i>Europe >> Natura 2000</i>	27 500,00 €
				<i>Autres organismes >> OPPL</i>	7 600,00 €
				<i>Autres organismes >> Ailes Marines</i>	12 000,00 €
			Chap,75	Autres produits de gestion courante	- €
			Chap. 76	Produits financiers	- €
			Chap. 77	Produits exceptionnels	- €
			R002	Excédent de fonctionnement reporté	94 418,94 €
Total		585 720,00 €	Total		585 720,00 €
 INVESTISSEMENT 					
Chap. 16	Emprunts	1 350,00 €	Chap. 040	Opérations d'ordres	13 600,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	2 300,00 €	Chap. 10	Dotations fonds divers et réserves	2 715,70 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	39 850,00 €	Chap, 13	Subvention d'investissement	1 500,00 €
D001	Déficit d'investissement reporté	- €	Chap. 16	Emprunts	- €
			R001	Excédent d'investissement reporté	25 684,30 €
Total		43 500,00 €	Total		43 500,00 €
TOTAL GLOBAL		629 220,00 €	TOTAL GLOBAL		629 220,00 €

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le budget primitif 2021.

8. DELIBERATION N°08/21 : Fonds de caisse pour la vente des objets promotionnels

Le Président rappelle :

- la délibération N°23-10 du 16/12/2010 autorisant un fond de caisse pour la régie de recettes à hauteur de 60.00 €,
- la délibération N°03-18 du 08/02/2018 augmentant le montant du fond de caisse à 90.00 €, soit 3 caisses (une par animateur) de 30.00 €,
- la délibération N°27-19 du 03/10/2019 proposant la vente de la carte patrimoniale poster,
- la délibération N°12-20 du 27/02/2020 proposant la vente d'objets promotionnels (flipbooks ...).

Le Président propose d'augmenter le fond de caisse à 120.00 € subdivisé ainsi :

- 3 x 30.00 € pour les animateurs pour les animations
- 1 x 30.00 € pour la vente des objets promotionnels.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité l'augmentation du fond de caisse de 90.00 € à 120.00 €.

9. DELIBERATION N°09/21 : Modification de la délibération de la régie de recettes permettant le paiement en ligne comme moyen de paiement

Le Président rappelle :

- la délibération N°04-93 qui institue la régie de recettes avec un encaissement de 20 000.00 Frs pour le règlement des animations grand public,
- la délibération N°32-01 qui convertit le montant de l'encaissement suite au passage à l'euro et fixant le montant de l'encaissement à 3 000.00 €,
- la délibération N°22-06 pour l'augmentation de l'encaissement et l'amenant à 3 700.00 €,
- la délibération N°26-10 autorisant le paiement par chèques-vacances,
- la délibération N°14-16 pour la diminution de l'encaissement à 2 000.00 €.

Le Président indique que pour la mise en place d'une inscription en ligne avec la possibilité de paiement en ligne, le Comité syndical doit autoriser par délibération ce mode de paiement et autoriser le Président à signer la convention.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la mise en place du paiement en ligne via Elloha et autorise le Président à signer la convention afférente.

10. DELIBERATION N°10/21 : Dépenses liées au télétravail en période de crise sanitaire COVID 19

Le Président indique que les agents du Syndicat mixte alternent télétravail et travail en présentiel en cette période de crise sanitaire liée au COVID 19. Le Syndicat mixte ne pouvant pas fournir téléphone professionnel et ordinateur à chacun des agents, le Président propose de rembourser les agents lorsqu'ils présentent des factures de dépassement de forfait téléphonie/internet. Aussi, pour faciliter le travail et les réunions en visioconférence, la Directrice Marie-Laure CAYATTE a pris un abonnement auprès de l'opérateur Zoom.

Le Président propose que les frais soient remboursés aux agents.

Pour information, les conditions en télétravail de sont pas encore optimales pour chaque agent. Le Syndicat mixte va mettre en place des mesures afin de les améliorer : accès au serveur à distance / achat d'ordinateurs portables ...

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la proposition du Président.

11. DELIBERATION N°11/21 : Validation de la Convention de partenariat 2020-2025 et du programme d'actions

Le Président propose de valider la convention de partenariat ainsi que le programme d'actions sur la période du label 2020 – 2025.

- Le programme d'actions s'articule autour de 6 axes et près d'une centaine d'actions.
 - o Axe 1 : Préserver les paysages et la biodiversité
 - o Axe 2 : Conforter le lien, entre le Grand Site de France, le territoire, les habitants
 - o Axe 3 : Transmettre l'esprit des lieux et encourager un développement durable du territoire
 - o Axe 4 : Mieux accéder et parcourir le Grand Site de France dans le respect des lieux
 - o Axe 5 : Améliorer la connaissance du Grand Site de France et suivre l'évolution du patrimoine et des usages socio-économiques
 - o Axe 6 : Conforter la gouvernance du Grand Site de France

Cf. documents envoyés le 4 février 2021 à l'ensemble des membres du Comité Syndical.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la convention de partenariat 2020-2025 et le programme d'actions afférent.

12. DELIBERATION N°12/21 : Financements pour le programme d'actions 2021

a) Projet « Regards sur les paysages »

Il s'agit de proposer aux habitants du territoire de partager leurs regards sensibles sur les paysages du Grand Site au travers de différents médiums artistiques : photographie, écriture, dessin, peinture,...et de vidéos.

- Organisé avec le Photo Club d'Erquy, **un concours photo** est lancé depuis le 25 janvier jusqu'au 20 avril. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les amateurs de photographies. Les photos lauréates seront exposées dans la ruelle du Doué à Erquy (exposition prise en charge par la Commune d'Erquy).
- **Des ateliers d'écriture**, coorganisés avec les médiathèques d'Erquy et de Fréhel, seront proposés en mars-avril.
- **Des ateliers dessin**, seront encadrés par des artistes locaux au cours de l'été.
- **Vidéos « Regards sur les paysages »** : Il s'agit d'interviews filmées d'habitants des 4 communes sur leurs perceptions des paysages du territoire des Caps.

Le budget total est de 25000 euros dont 5000 euros d'autofinancement.

b) Signalétique routière « Grand Site de France »

Il s'agit de remplacer 2 panneaux d'animation touristique sur la RN 12 type H13, qui sont aujourd'hui obsolètes et dégradés (Cf. photo en annexe). Le coût de ces panneaux comprend : la création du visuel, la fabrication des panneaux et leurs poses.

Un projet de panneau a été présenté en séance (cf. annexe). La mention « Grand Site de France » est normalement interdite mais peut être autorisée par le Préfet.

Pour information, les panneaux directionnels (type D21b) existants, qui indiquent le Cap Fréhel et le Cap d'Erquy seront remplacés par le Département. Ces panneaux, en plus de signaler la direction du Cap Fréhel ou du Cap d'Erquy, porteront le logo « site classé » et le libellé « Grand Site de France » (Cf. annexe).

Par ailleurs, deux nouveaux panneaux (type E33) signaleront les entrées du Grand Site. Ils seront également pris en charge par le Département (Cf. exemple en annexe)

Plan de financement

	Montant total prévisionnel		Montant	%
Projet « Regards sur les paysages »	25000 €	DREAL	20000	80
		Autofinancement	5000	20
Panneaux routiers RN12	12000 €	DREAL	3600	30
		CD22	6000	50
		Autofinancement	2400	20

Le Président propose de valider ces actions et ce plan de financement et de l'autoriser à signer les pièces afférentes.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité les actions 2021 présentées, valide le plan de financement et autorise le Président à signer les documents afférents.

13. Point d'informations

Rencontre des Elus des 3 Grands Sites de France Bretons

Afin d'échanger et de partager les expériences des 3 Grands Sites de France de Bretagne, une rencontre sera organisée sur le Grand Site Dunes Sauvages Gavres à Quiberon à l'automne 2021.

La Dreal a réservé une enveloppe spécifique pour cette action.

Financement site d'exception de la Région Bretagne

Dans le cadre du dispositif « Sites d'exception » de la Région Bretagne, la démarche Grand Site a bénéficié de financement d'investissement et de fonctionnement sur 3 années, depuis 2018.

Les objectifs de ce dispositif sont d'améliorer les infrastructures et les services dédiés à l'accueil des visiteurs, à chaque étape de son parcours : transport, hébergement, restauration, activités, etc.

Les projets sur le GS Cap d'Erquy Cap Fréhel qui ont bénéficié de ce dispositif : passerelle sur la Criée (2018), les deux études scénographiques des Maisons de site (2018 et 2019), étude de fréquentation et perception des paysages (2020-22).

La dernière enveloppe d'investissement d'un montant de 50000 euros devait être utilisée en 2020, est reportée en 2021 suite à la crise sanitaire.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarque.

Natura 2000 : Animation du DOCOB

14. DELIBERATION N°13/21 : Subvention 2021

Le Président rappelle que chaque année le Syndicat mixte dépose un dossier de demande de subvention pour l'animation du DOCOB suite à l'appel à projets émis par la Région.

Une délibération actant le programme d'actions et le plan de financement est nécessaire pour compléter le dossier. La délibération doit également autoriser le Président à suivre ce dossier et signer les pièces afférentes.

Programme d'actions 2021 – voir annexe.

Plan de financement 2021 :

Dépenses		Recettes	
Rémunération	28 017.86 €	Etat	13 512.50 €
Frais de déplacement	511.25 €	Europe	17 347.85 €
Coûts indirects	4 202.68 €	Autofinancement appelant FEADER	1 871.44 €
Total projet 2021 =	32 731.79 €	Total projet 2021 =	32 731.79 €

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le programme d'actions 2021 pour l'animation du DOCOB, valide le plan de financement et autorise le Président à signer les documents afférents.

15. Points d'informations

- Recherche : une thèse sur l'histoire de la lande, notamment sur les liens entre les usages passés et l'état actuel de la lande, menée par Erwan Glemarec de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) est en cours. Les landes du Cap Fréhel sont un des sites d'étude.
- Plan de relance Biodiversité / AMI : Dans le cadre du plan de relance biodiversité, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par le Ministère. Aussi, la Commune de Plévenon va proposer un projet pour la restauration des landes du Cap Fréhel par le pâturage et le roulage de fougères, avec l'appui technique du Syndicat mixte.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarque.

Natura 2000 : Révision du DOCOB

16. DELIBERATION N°14/21 : Subvention 2021

Le Président rappelle la délibération N°26-19 du 03/10/2019 pour la révision du DOCOB. Il indique que comme pour le volet une animation, un dossier de demande de subvention doit être déposé auprès de la DREAL chaque année. Une délibération actant le programme d'actions et le plan de financement est nécessaire pour compléter le dossier. La délibération doit également autoriser le Président à suivre ce dossier et signer les pièces afférentes.

Programme d'actions 2021 – voir annexe.

Plan de financement 2021 :

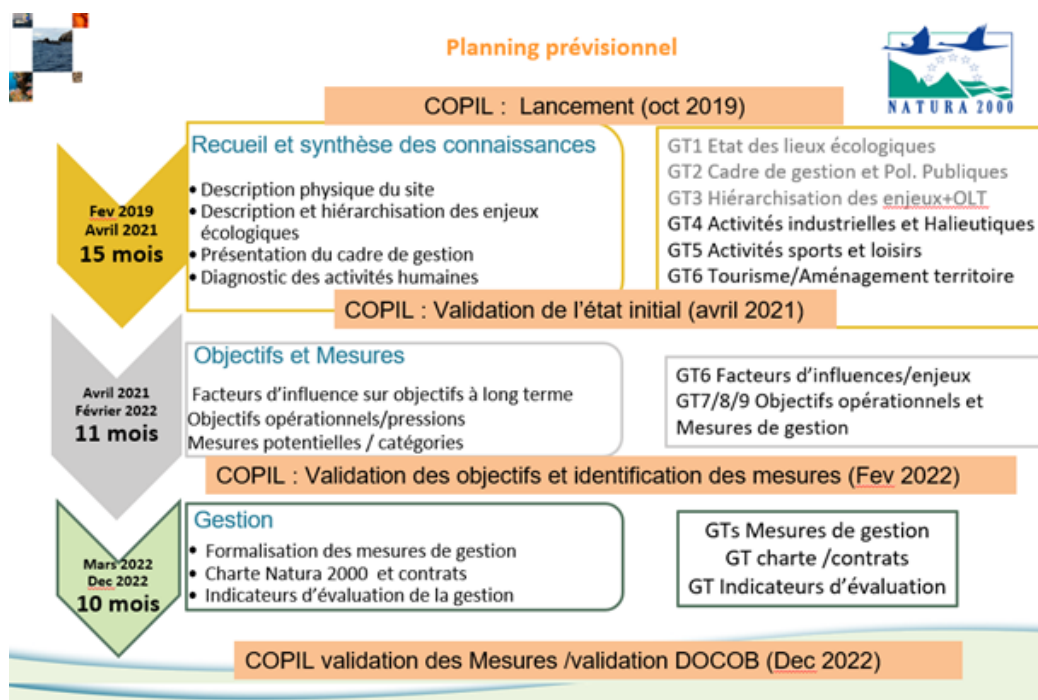
Dépenses		Recettes	
Rémunération	29 984.88 €	Etat	16 447.11 €
Frais de déplacement	511.25 €	Europe	18 546.75 €
Coûts indirects	4 497.73 €		
Total projet 2021 =	34 993.86 €	Total projet 2021 =	34 993.86 €

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le programme d'actions 2021 pour la révision du DOCOB, valide le plan de financement et autorise le Président à signer les documents afférents.

17. Points d'informations

Les étapes d'élaboration du Docob sont les suivantes :



Les prochains groupes de travail sont programmés comme suit :

- Jeudi 11 mars : Diagnostic socio-économique - activités sportives et de loisirs
- Mardi 30 mars (à confirmer) : Diagnostic socio-économique – Tourisme et aménagement du territoire

Le prochain COPIL Natura 2000 est prévu fin avril 2021 pour la validation finale du diagnostic écologique et socio-économique (1ere partie du DOCOB).

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarque.

Education à l'Environnement

18. Points d'informations

Programme Grand Public vacances de février : 16 animations sont proposées entre le 15 février et le 1^{er} mars. Parmi elles, 4 dates pour de nouvelles animations devront être annulées car non compatibles avec les mesures prises pour la lutte contre la Covid 19 (couvre-feu, animations en intérieur) : par exemple, des animations sur les amphibiens à 20h. Les portes ouvertes prévues lors des vacances de février pour la présentation de la malle pédagogique « Filipêche, suivez le poisson ! » ont été une nouvelle fois annulées.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarque.

Précisions données en séances et échanges

Fête du Label du 21 au 23 mai 2021 :

La Fête du Label reporté en 2021 est annulée car les conditions de la crise sanitaire ne permettent pas d'organiser des rassemblements sur la voie publique.

Les dates à retenir :

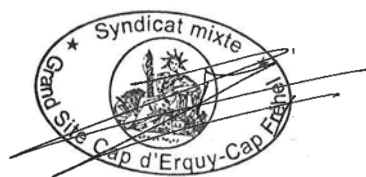
Date	Sujet	Lieu
11 mars	Groupe de travail activités récréatives	Visio
30 mars	Groupe de travail tourisme et aménagement du territoire	Visio
31 mars ou 7 avril	Commission Communication	Plévenon
Fin avril	Comité de Pilotage Natura 2000	A préciser
Mi-avril et début mai (à confirmer)	Comité consultatif et Comité de Pilotage Grand Site	A préciser
19 mai 10h-12h	Bureau	Plévenon
2 juin 17h30	Comité syndical	Fréhel

Remarques / échanges du Comité syndical :

En fin de séance, une première estimation du budget de fonctionnement pour les années 2022-2024 a été présentée. Celle-ci sera affinée pour être discuté lors d'une réunion budgétaire avec les financeurs statutaires du Syndicat mixte au printemps 2021.

La séance est clôturée à 20h20.

Le Président,
Yannick MORIN



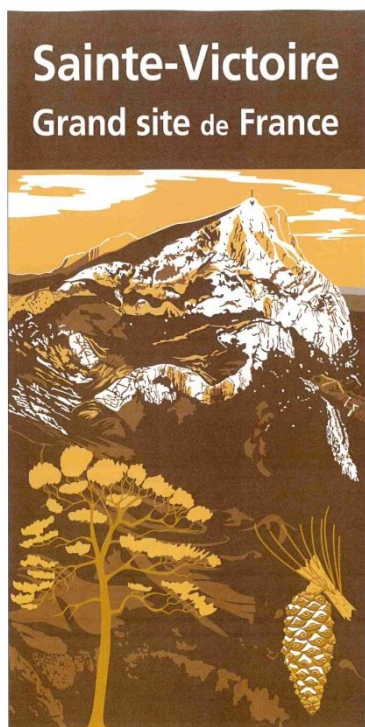
Panneaux routiers H13 existants sur la RN12



Projet de panneau H13, présenté en séance



Exemple de panneau routier H13



Exemple de panneau routier E33



Futurs panneaux directionnels type d21b : 30 panneaux à remplacer

